



COMMUNE DE CHOISY

CONSEIL MUNICIPAL
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT N°2026-41

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet à 20 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Choisy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DIZIER, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 02/07/2026

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 02/07/2026

Membres en exercice : 19

Présents : 12

François DIZIER, Cédric REGLI, Anne-Laure FRANCOZ, Jacqueline CECCON, Jacqueline PECORARO, Michel SOCQUET-CLERC, Catherine LAVOREL, Olivier MIGUET, Clément FOUQUE, ALEXANDRE Gwennaëlle, Marion SAGNOL-MOUSSET, HANDLBAUER Andréas

Absent ayant donné pouvoir : Xavière MICHELOT à Marion SAGNOL-MOUSSET, Aurore MOSSIERE à Cédric REGLI, Killian L'HOMME à Gwennaëlle ALEXANDRE, Cyril MASSON à François DIZIER

Absents sans pouvoir : Sylvie AUROY, Yves GUILLOTTE, Simon DESSEIGNE

Nombre de suffrages exprimés : 16

Secrétaire de séance : Olivier MIGUET

Délibération n°2026-41 : Création des commissions municipales et désignation de leurs membres

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal.

Ces commissions étant constituées lors de la présente séance, il convient d'en désigner les membres.

En application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les membres des commissions sont désignés au scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations.

Il est donc proposé au conseil municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions municipales.

Aussi, Monsieur le Maire propose de créer 8 commissions municipales chargées respectivement des thèmes suivants :

1. Finance,
2. Affaires scolaires et enfance,
3. Association et Evènementiel
4. Agriculture / chemins ruraux
5. Voirie / Bâtiment
6. Urbanisme
7. Environnement
8. Communication

François DIZIER Président	Finances	Aurore MOSSIERE, Sylvie AUROY, Jacqueline CECCON, Gwennaëlle ALEXANDRE, Marion SAGNOL-MOUSSET
Anne-Laure LAVOREL Responsable	Affaires scolaires et enfance	Sylvie AUROY, Andréas HANDLBAUER, Cédric REGLI, Jacqueline PECORARO
Olivier MIGUET Responsable	Association et Evènementiel	Marion SAGNOL-MOUSSET, Cédric REGLI, Andréas HANDLBAUER
	Agriculture / chemins ruraux	Xavière MICHELOT, Aurore MOSSIERE
Cédric REGLI Responsable	Voirie / Bâtiment	Killian L'HOMME, Simon DESSEIGNE, Michel SOCQUET-CLERC, Olivier MIGUET, Cyril MASSON, Catherine LAVOREL
Xavière MICHELOT Responsable	Urbanisme	François DIZIER, Aurore MOSSIERE, Michel SOCQUET-CLERC, Yves GUILLOTTE, Jacqueline PECORARO, Cyril MASSON
Killian L'HOMME Responsable	Environnement	Gwennaëlle ALEXANDRE, Simon DESSEIGNE, Jacqueline CECCON
	Communication	Clément FOUQUE, Andréas HANDLBAUER, Catherine LAVOREL, François DIZIER

Monsieur le Maire propose que le nombre de membres de chaque commission municipale soit variable, en fonction des candidatures des conseillers municipaux pour chacune des commissions.

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER la liste des commissions municipales suivantes,

1. Finance,
2. Affaires scolaires et enfance,
3. Association et Evènementiel
4. Agriculture / chemins ruraux
5. Voirie / Bâtiment
6. Urbanisme
7. Environnement
8. Communication

DE DÉCIDER, après appel à candidatures et constat de la présence d'une seule liste de candidats pour chacune des commissions, et conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, de désigner les membres des commissions municipales comme suit :

François DIZIER Président	Finances	Aurore MOSSIERE, Sylvie AUROY, Jacqueline CECCON, Gwennaëlle ALEXANDRE, Marion SAGNOL-MOUSSET
Anne-Laure FRANCOZ Responsable	Affaires scolaires et enfance	Sylvie AUROY, Andréas HANDLBAUER, Cédric REGLI, Jacqueline PECORARO
Olivier MIGUET Responsable	Association et Evènementiel	Marion -SAGNOL-MOUSSET, Cédric REGLI, Andréas HANDLBAUER
	Agriculture / chemins ruraux	Xavière MICHELOT, Aurore MOSSIERE
Cédric REGLI Responsable	Voirie / Bâtiment	Killian L'HOMME, Simon DESSEIGNE, Michel SOCQUET-CLERC, Olivier MIGUET, Cyril MASSON, Catherine LAVOREL
Xavière MICHELOT Responsable	Urbanisme	François DIZIER, Aurore MOSSIERE, Michel SOCQUET-CLERC, Yves GUILLOTTE, Jacqueline PECORARO, Cyril MASSON
Killian L'HOMME Responsable	Environnement	Gwennaëlle ALEXANDRE, Simon DESSEIGNE, Jacqueline CECCON
	Communication	Clément FOUQUE, Andréas HANDLBAUER, Catherine LAVOREL, François DIZIER

Secrétaire de séance
Olivier MIGUET



Pour extrait conforme,

Le Maire,
François DIZIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le



ID : 074-217400761-20260713-DEL2026_41-DE